



COMMUNE DE HEIDWILLER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HEIDWILLER
DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2017

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Maire de Heidwiller

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

M. le Maire : FREMIOT Gilles.

MMES et MM. les Conseillers municipaux :

CORNEVIN Arnaud, FEDER Anne, HARNIST Alexandre, KLEIN Philippe, MATHIAS Catherine, MEYER Frédéric, MORISSEAU Michel, MUTZ Eva, OLLIVIER Céline (arrivée au cours du point n°3), STEINER Marc et TELLIER Chantal.

Absentes excusées : Mme LEY Marie-Adrienne, Mme NICKLER Nathalie

Absent non excusé : -/-

ont donné procuration : Mme LEY Marie-Adrienne a donné procuration à M. KLEIN Philippe
Mme NICKLER Nathalie a donné procuration à M. FREMIOT Gilles

Monsieur Philippe KLEIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 04 septembre 2017
2. Urbanisme : Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au D.P.U. (Parcelle n° 394/163, Section 4)
3. Budget prévisionnel des coupes de bois et travaux patrimoniaux – Exercice 2018
4. Participation au financement de la protection sociale Complémentaire Santé : contrats labellisés
5. Attribution des marchés pour les travaux d'Aménagement des étages de l'école en logements
6. Attribution du marché pour les travaux d'Aménagement du Chemin des Prés
7. Inscription au Congrès des Maires
8. Divers

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 septembre 2017

Le procès-verbal de la réunion du 04 septembre 2017, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 – Urbanisme : déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au D.P.U. (parcelle n° 394/163, Section 4)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

- Une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.

Il s'agit de la vente d'un immeuble non bâti – parcelle cadastrée Section 4 n° 394/163 d'une superficie totale de 1,95 are, situé au Lieudit Bitzen à Heidwiller – dont le propriétaire est :

- o Madame Sabine BRAND, demeurant au 15, rue du Vignoble à HEIDWILLER (68720) ;

Les acquéreurs sont Monsieur Cédric OLLIVIER et son épouse Madame Céline VINCENT, domiciliés à HEIDWILLER (68720) au 10, rue du Bitzen.

Le prix de la cession a été fixé à 1 500,00 € (mille cinq cents euros).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « contre », 0 voix « pour » la préemption et 0 abstention

DÉCIDE

- De pas user de son droit de préemption.

POINT 3 – Budget prévisionnel des coupes de bois et travaux patrimoniaux – Exercice 2018

Arrivée de Madame Céline OLLIVIER

Monsieur Frédéric MEYER prend la parole pour présenter le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2018, la commission forêts s'étant réunie le 5 octobre dernier.

Les travaux d'exploitation concernent les parcelles n° 6, 11 et 19.

Les coupes de bois sont prévues pour un volume total de 247 m³.

Recette brute prévisionnelle : 9 930,- € HT.

Dépenses d'exploitation (abattage, façonnage, débardage, transport, maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion) : 7 354,- € HT.

Recette nette prévisionnelle : 2 577,- € HT.

Le programme des travaux patrimoniaux a été défini comme suit :

- Travaux de maintenance : entretien du périmètre sur les parcelles à marteler : parcelles n° 3 et 8 ;
- Travaux de régénération : parcelle n° 4 ;
- Travaux sylvicoles :
 - Cloisonnements d'exploitation : parcelles n° 1, 14, 17 et 8 ;
- Travaux d'infrastructure : entretien des lisières : chemins principaux.

Le montant prévisionnel des travaux (nettoyage et remise en état après coupe), comprenant la maîtrise d'œuvre et l'assistance gestion, est de 3 241,- € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **PREND ACTE** des coupes de bois 2018 ;
- **DÉCIDE** de faire procéder à la vente du bois par adjudication ;
- **DIT** que la réalisation des travaux patrimoniaux à venir sera conditionnée par les recettes effectives et en toute connaissance de la vente de bois.

POINT 4 - Participation au financement de la protection sociale Complémentaire Santé : contrats labellisés

Monsieur le Maire rappelle que la loi de modernisation de la fonction publique n° 2007-148 du 2 février 2007 et le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 prévoient la mise en place d'un dispositif de contribution à la protection sociale complémentaire du personnel destiné à remplacer les aides versées sous forme de subventions aux mutuelles de fonctionnaires.

Par délibération prise en date du 18 septembre 2012, le Conseil municipal avait décidé de donner mandat au Centre de Gestion pour souscrire, après mise en concurrence, une convention de participation pour le risque « Prévoyance ». Ce choix a été entériné par délibération du 11 décembre 2012.

En revanche, pour le risque « Santé », le Conseil municipal avait opté dans cette même délibération du 18 septembre 2012, de contribuer à hauteur de 10 €/mois/agent (forfait annuel de 120 €), aux contrats souscrits par les agents, à la condition que les contrats choisis aient été labellisés au niveau national.

Monsieur le Maire propose de revoir ce forfait et de débattre pour déterminer le montant et les modalités de la contribution de la collectivité aux contrats 'labellisés' de ses agents portant sur le risque Santé.

La participation de la commune au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents peut être modulée selon le revenu ou la composition familiale des agents, dans un but d'intérêt social.

Après discussion, le Conseil municipal s'accorde à modifier le forfait comme suit :

- Forfait de **18,-€/mois/agent**
- auquel s'ajoute un forfait de **10,-€/mois/agent selon qu'il ait un ou plusieurs enfants à charge sur son contrat santé.**

Une délibération sera prise à cet effet ultérieurement, après avis du Comité Technique.

POINT 5 – Attribution des marchés pour les travaux d'aménagement des étages de l'école en logements

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 02 octobre 2017 pour examiner les offres reçues après alignement technique et négociation.

Ont été attribués les lots suivants :

ENTREPRISES	Montant HT	Montant HT	Remise proposée		Montant HT
	Estimation	Offre vérifiée	%	Montant HT	négocié
01. DÉSAMIANTAGE / DÉPLOMBAGE / CURAGE					
DESAMIANTEC	23 000,00 €	23 811,00 €	4 %	952,44 €	22 858,56 €
02. GROS ŒUVRE					
DEGANIS	23 926,00 €	24 012,84 €	2 %	480,26 €	23 532,58 €
03. CHARPENTE BOIS					
GROSS CHARPENTE	38 300,00 €	35 553,00 €		553,00 €	35 000,00 €
04. COUVERTURE / ÉTANCHÉITÉ / ZINGUERIE					
HUG	29 588,00 €	29 052,37 €		652,37 €	28 400,00 €
05. MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS					
LINGELSER	39 818,00 €	47 317,00 €	2 %	946,34 €	46 370,66 €
06. SERRURERIE / MÉTALLERIE					
KLEIBER	2 100,00 €	1 863,00 €	0 %	0,00 €	1 863,00 €
07. RAVALEMENT DE FAÇADES					
SONDENECKER	38 560,00 €	32 659,50 €		759,50 €	31 900,00 €
08. MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS					
KLEINHENNY	25 280,00 €	19 629,60 €	2 %	392,59 €	19 237,01 €
09. CLOISONS / DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS					
CILIA	32 583,00 €	54 469,50 €	0 %	0,00 €	54 469,50 €
10. CARRELAGE / FAÏENCE					
MULTISOLS	4 130,00 €	8 860,00 €	1 %	88,60 €	8 771,40 €
11. SOLS SOUPLES					
MULTISOLS	13 140,00 €	10 610,00 €	1 %	106,10 €	10 503,90 €
12. PEINTURES / NETTOYAGE de MISE en SERVICE					
KAISER	20 011,00 €	14 628,50 €	5 %	731,43 €	13 897,07 €
13. CHAUFFAGE / VENTILATION					
GRETER	49 000,00 €	39 255,00 €		255,00 €	39 000,00 €
14. ÉLECTRICITÉ					
KOCH	32 600,00 €	28 551,00 €		998,04 €	27 552,96 €
15. PLOMBERIE / SANITAIRE					
GRETER	27 000,00 €	29 527,00 €		527,00 €	29 000,00 €
TOTAL	399 036,00 €				392 356,64 €

Le Conseil Municipal prend acte.

Paraphe du Maire

POINT 6 – Attribution du marché pour les travaux d'aménagement du Chemin des Prés

Monsieur Frédéric MEYER informe l'assemblée que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 septembre 2017 pour examiner les offres reçues après négociation.

Ont été attribués les lots suivants :

ENTREPRISES	Montant HT	Montant HT	Remise		Montant HT
	Estimation	Offre vérifiée	%	proposée Montant HT	négocié
01. LOT UNIQUE : Travaux de voirie - Chemin des Prés					
M.T.P. Sarl	41 620,00 €	55 583,00 €	15 %	8 337,45 €	47 245,55 €

Le Conseil Municipal prend acte.

POINT 7 – Inscription au Congrès des Maires

Madame Chantal TELLIER prend la parole et fait savoir que Monsieur le Maire prendra part au 100^{ème} Congrès des Maires et des Présidents des Communautés de France qui se tiendra du 21 au 23 novembre prochain à Paris, sur le thème général : « Réussir la France avec ses communes ».

Conformément à l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le remboursement des frais de missions dont peuvent bénéficier les élus, il convient de prendre une délibération concernant la prise en charge des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial.

Après en avoir pris connaissance, et après délibération,

Le Conseil municipal, au résultat des suffrages exprimés par 13 voix « pour » et 1 abstention

- **MANDATE** Monsieur le Maire Gilles FREMIOT pour participer au 100^{ème} Congrès des Maires et des Présidents des Communautés de France qui se tiendra du 21 au 23 novembre 2017, Porte de Versailles à PARIS ;
- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais d'inscription de 90,-€, liés à l'exécution de ce mandat spécial ; ces frais seront payés par mandat administratif sur production d'une facture.

POINT 8 – DIVERS

- **Avis portant sur la question de l'armement des gardes de la Brigade Verte**

Monsieur le Maire fait savoir que, depuis quelque temps, la question de l'armement des gardes de la Brigade Verte fait l'objet de discussions et de questionnement. Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux s'est exprimé comme suit :

Paraphe du Maire

Lors du dernier bureau exécutif, les élus ont donné un avis favorable à l'armement individuel des agents.

La mise en place de ce dispositif est longue et compliquée car depuis le décret du 28 novembre 2016, les personnels armés sont tenus de suivre une formation pratique via le CNFPT et dispensée par un policier municipal lui-même agréé par ce dernier.

Pour l'heure, aucune session n'est possible avant septembre 2018.

Profitant de la visite de la structure par Monsieur le Préfet du Haut-Rhin en avril dernier, il lui a été demandé de pouvoir disposer, à nouveau, des fusils de chasse actuellement en dépôt chez un armurier à Mulhouse.

L'objectif étant de permettre, comme auparavant, aux gardes d'intervenir en cas d'obligation d'abattage d'animaux dangereux ou blessés sur simple demande du Maire.

A ce jour, aucune réponse voire un accord n'a été reçu de la part de Monsieur le Préfet.

Aussi, pour faire avancer le dossier, Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux sollicite l'avis de la municipalité, à savoir donner un accord ou non pour :

- un armement individuel ;
- disposer des fusils de chasse pour l'abattage d'animaux dangereux ou blessés.

Après un tour de table, le Conseil municipal est défavorable à l'armement individuel en milieu rural mais suggère toutefois le port du taser. Quant à l'armement pour les tirs sanitaires, le Conseil municipal est favorable à l'unanimité des membres présents.

• **Conseil d'école**

Monsieur Marc STEINER informe que le 1^{er} Conseil d'école a eu lieu ce jour, auquel il a participé accompagné de Monsieur le Maire et Mesdames Céline OLLIVIER et Eva MUTZ.

Pour l'effectif de l'école, 58 élèves sont inscrits, répartis comme suit :

- 19 élèves en classe maternelle de Mme Steinmann (8 PS, 5 MS et 6 GS),
- 16 élèves en classe de Mme Stihlé (8 CP et 8 CE1),
- 23 élèves en classe de Mme Lechekhab (11 CE2, 4 CM1 et 8 CM2).

Pour la rentrée scolaire 2018-2019, 58 à 60 élèves sont attendus,
Pour la rentrée scolaire 2019-2020, 60 à 65 élèves sont attendus.

Le règlement intérieur de l'école a été approuvé et signé.

Cette année le cycle 3 ne disposera pas d'intervenant en langue. L'enseignement de l'allemand sera dispensé par chaque enseignante dans sa propre classe.

L'enseignement de la natation aura lieu tous les vendredis du 9 février au 29 juin 2018 inclus, hors vacances scolaires et jours fériés.

Un **PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été mis à jour. Il s'agit d'un plan d'organisation interne mis en place par le chef d'établissement scolaire ou le directeur d'école pour protéger le personnel et les élèves face aux risques majeurs.

Bilan de la coopérative scolaire : au 1^{er} septembre 2017, l'école disposait de 2 367,46 € encaisse.

Le jeudi 5 octobre dernier, les élèves de l'école se sont rendus chez Monsieur Rémy HELBERT pour réaliser du jus de pommes maison. Un projet de potager pour 2018 est à l'étude.

Le 11 novembre, les élèves participeront à la commémoration de l'Armistice 1918, au monument aux Morts et interpréteront la Marseillaise.

La classe de Mme Stihlé participera au concours de dessin organisé par le Crédit Mutuel d'Ilfurth sur le thème des animaux. Une artiste interviendra à l'école 2 après-midis en novembre.

Le Saint-Nicolas a annoncé sa visite pour le mardi 5 décembre 2017.

Les parents d'élèves organiseront leur traditionnelle fête intermédiaire, le 24 mars 2018.

La fête de fin d'année de l'école est prévue le vendredi 22 juin 2018.

- **Opération Soupes**

La commune, les Associations et les habitants du village proposeront des soupes pour la 9^{ème} année consécutive, dans le cadre de l'ouverture du Temps de l'Avent. Le bénéfice de cette action sera distribué à des œuvres caritatives pour offrir des repas aux plus démunis.

➤ Prochaine réunion : le lundi 11 décembre 2017

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

COMMUNE DE HEIDWILLER

PV du CM du 16 octobre 2017

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de HEIDWILLER
de la séance du 16 octobre 2017**

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 04 septembre 2017
2. Urbanisme : Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au D.P.U. (Parcelle n° 394/163, Section 4)
3. Budget prévisionnel des coupes de bois et travaux patrimoniaux – Exercice 2018
4. Participation au financement de la protection sociale Complémentaire Santé : contrats labellisés
5. Attribution des marchés pour les travaux d'Aménagement des étages de l'école en logements
6. Attribution du marché pour les travaux d'Aménagement du Chemin des Prés
7. Inscription au Congrès des Maires
8. Divers

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
FREMIOT Gilles	Maire		
KLEIN Philippe	1 ^{er} Adjoint		
TELLIER Chantal	2 ^{ème} Adjoint		
MEYER Frédéric	3 ^{ème} Adjoint		
STEINER Marc	4 ^{ème} Adjoint		

COMMUNE DE HEIDWILLER**PV du CM du 16 octobre 2017**

Suite du
Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de HEIDWILLER
de la séance du 16 octobre 2017

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
CORNEVIN Arnaud	Conseiller municipal		
FEDER Anne	Conseiller municipal		
HARNIST Alexandre	Conseiller municipal		
LEY Marie-Adrienne	Conseiller municipal		KLEIN Philippe
MATHIAS Catherine	Conseiller municipal		
MORISSEAU Michel	Conseiller municipal		
MUTZ Eva	Conseiller municipal		
NICKLER Nathalie	Conseiller municipal		FREMIOT Gilles
OLLIVIER Céline	Conseiller municipal		

COMMUNE DE HEIDWILLER

PV du CM du 16 octobre 2017

Paraphe du Maire